

Demande d'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire

Madame/Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

(nom, prénom et qualité de la personne dans l'association)

de l'association

(intitulé),

solicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie :

- Emplacement :
- Date de la manifestation :
- Horaires : de heures à Heures
- A l'occasion de :

(Date et signature du demandeur)

Le

** à transmettre au secrétariat de la mairie minimum 15 jours avant la manifestation*

Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes suivants :

Groupe 1.

Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeuses, jus de fruits ou de légumes non fermentés (ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré), limonade, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc.

Groupe 2.

Boissons fermentées non distillées : vin (y compris champagne), bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels (bénéficiant du régime fiscal des vins), ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou légumes fermentés (comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool).